

# CONTRAT ŒUFS

**SAISON** : DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 AU MARDI 30 AVRIL 2019 INCLUS

Distribution le mardi entre 19 h et 19 h 30 à l'espace Nelson Mandela de ST JULIEN LES ROSIERS

Contrat signé entre Monsieur ou Madame .....tél. : .....  
et **L'EARL Le jardin de l'oie**

Pour la livraison hebdomadaire d'œufs selon les conditions indiquées dans le contrat annexe.  
Le contractant doit être adhérent de l'association, et s'engage (si cela lui est possible) à

**participer à l'organisation de, au moins, deux distributions au cours de la saison.**

- 6 œufs : 2.70 € x 26 = 70,20 €       9 œufs : 4.05 € x 26 = 105,30 €       12 œufs : 5.40 € x 26 = 140,40 €  
 2.70 € x 13 = 35,10 € soit 6 œufs 1 semaine sur 2 avec .....  
 4.05 € x 13 = 52,65 € soit 9 œufs 1 semaine sur 2 avec .....  
 5.40 € x 13 = 70,20 € soit 12 œufs 1 semaine sur 2 avec .....

Paiement en ..... chèque(s) d'un montant de ..... € à l'ordre de **L'EARL le Jardin de l'oie**

Date : .....

Signature adhérent :

Signature du producteur :

Signature d'un membre du Bureau

*Exemplaire Producteur*

# CONTRAT ŒUFS

**SAISON** : DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 AU MARDI 30 AVRIL 2019 INCLUS

Distribution le mardi entre 19 h et 19 h 30 à l'espace Nelson Mandela de ST JULIEN LES ROSIERS

Contrat signé entre Monsieur ou Madame .....tél. : .....  
et **L'EARL Le jardin de l'oie**

Pour la livraison hebdomadaire d'œufs selon les conditions indiquées dans le contrat annexe.  
Le contractant doit être adhérent de l'association, et s'engage (si cela lui est possible) à

**participer à l'organisation de, au moins, deux distributions au cours de la saison.**

- 6 œufs : 2.70 € x 26 = 70,20 €       9 œufs : 4.05 € x 26 = 105,30 €       12 œufs : 5.40 € x 26 = 140,40 €  
 2.70 € x 13 = 35,10 € soit 6 œufs 1 semaine sur 2 avec .....  
 4.05 € x 13 = 52,65 € soit 9 œufs 1 semaine sur 2 avec .....  
 5.40 € x 13 = 70,20 € soit 12 œufs 1 semaine sur 2 avec .....

Paiement en ..... chèque(s) d'un montant de ..... € à l'ordre de **L'EARL le Jardin de l'oie**

Date : .....

Signature adhérent :

Signature du producteur :

Signature d'un membre du Bureau

*Exemplaire Association*

# CONTRAT ŒUFS

**SAISON** : DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 AU MARDI 30 AVRIL 2019 INCLUS

Distribution le mardi entre 19 h et 19 h 30 à l'espace Nelson Mandela de ST JULIEN LES ROSIERS

Contrat signé entre Monsieur ou Madame .....tél. : .....  
et **L'EARL Le jardin de l'oie**

Pour la livraison hebdomadaire d'œufs selon les conditions indiquées dans le contrat annexe.  
Le contractant doit être adhérent de l'association, et s'engage (si cela lui est possible) à

**participer à l'organisation de, au moins, deux distributions au cours de la saison.**

- 6 œufs : 2.70 € x 26 = 70,20 €       9 œufs : 4.05 € x 26 = 105,30 €       12 œufs : 5.40 € x 26 = 140,40 €  
 2.70 € x 13 = 35,10 € soit 6 œufs 1 semaine sur 2 avec .....  
 4.05 € x 13 = 52,65 € soit 9 œufs 1 semaine sur 2 avec .....  
 5.40 € x 13 = 70,20 € soit 12 œufs 1 semaine sur 2 avec .....

Paiement en ..... chèque(s) d'un montant de ..... € à l'ordre de **L'EARL le Jardin de l'oie**

Date : .....

Signature adhérent :

Signature du producteur :

Signature d'un membre du Bureau

*Exemplaire Adhérent*

*Un exemplaire de ce contrat est conservé au siège de l'association et peut être consulté à tout moment.*

**CONTRAT ENTRE ADHERENT.ES et PRODUCTEUR.ICES**  
**Contrat d'engagement de LA MAP « LA Main Au Panier »**  
Contact : Cécile CORBIN : 06 26 65 54 98 – Audrey QUETAT : 06 20 28 32 89  
Courriel : [lamap30340@gmail.com](mailto:lamap30340@gmail.com)  
Blog : [lamainaupanier30340.wordpress.com](http://lamainaupanier30340.wordpress.com)

Les adhérent.es et producteur.ices s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts et le règlement de LA MAP de Saint Julien les Rosiers.

**1- ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT.E**

- Pré financer la ou les productions en pré achetant pour une saison de 6 mois
- Venir au moins une fois par an sur le terrain (selon les possibilités de chacun)

**Participer, au moins, deux fois par saison aux permanences de distribution  
(selon les possibilités de chacun)**

**2- ENGAGEMENT DES AGRICULTEUR.ICES ET PRODUCTEUR.ICES PARTENAIRES**

- Livrer chaque semaine ses produits de qualité respectant les règles de l'agriculture paysanne et répondant aux normes de l'agriculture biologique
- Redistribuer aux adhérents la production totale du ou des terrains réservés à LA MAP, qu'il/elle peut compléter par des produits répondant aux mêmes normes
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

**3- ENGAGEMENTS COMMUNS :**

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.)
- Informer le collectif des difficultés rencontrées
- Participer aux réunions afin de décider des plantations, des orientations de l'association

**4- PART DE RÉCOLTE HEBDOMADAIRE (À TITRE INDICATIF) POUR LES LÉGUMES :**

- Au moins 5 légumes différents

**5- MODALITÉS DE PAIEMENT**

Possibilité de règlement de 1 à 6 fois par chèques remis à la signature du ou des contrats et encaissés au fur et à mesure de l'avancée de la saison avec 1 mois d'avance.

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE.**

**6- LIEU ET HORAIRE DE DISTRIBUTION**

Sur le parvis de l'espace Nelson Mandela de Saint Julien les Rosiers, le mardi de 19h à 19h30.

***Seul.es les adhérent.es ayant un contrat peuvent acheter en plus à la fin des distributions et seulement des produits pour lesquels ils/elles ont établi un contrat, un.e adhérent.e qui n'a pas de contrat légumes, œufs ou pains ne peut pas en acheter, exception le jour où il/elle participe à la distribution.***

**TOUT PANIER NON RECUPERE LE JOUR DE LA DISTRIBUTION  
EST PERDU POUR L'ADHERENT.E.**

*Alors n'hésitez pas à contacter un membre du bureau afin de trouver un arrangement.*

*Un exemplaire de ce contrat est conservé au siège de l'association et peut être consulté à tout moment.*